



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 21
 Votants : 28

D25.061

L'an deux mille vingt-cinq,
 le dix juillet,
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 17

CONTRE : 6

ABSTENTIONS : 5

D25.061 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPER LE CAMION DE LA GENDARMERIE MOBILE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a rencontré Madame TONANNY et Monsieur MUNIER le 20 mai 2025. Ils lui ont fait part d'un projet de déployer sur le département de la Lozère un camion gendarmerie afin de pouvoir se déplacer sur tout le territoire et d'être au plus près des populations notamment et aussi en cas d'évènements particuliers.

En effet, cette demande fait suite à l'arrivée sur le territoire d'une brigade mobile située à Mende mais qui sera déployée sur tout le département. L'objectif est de rendre visible la brigade mobile, de permettre à tous les citoyens d'accéder aux services (dépôt de plainte...), d'être présent sur les lieux de crises, de permettre la présence de la gendarmerie sur les villages où il n'y a pas de brigade.

Le soutien se ferait par l'intermédiaire de l'association « Les amis de la gendarmerie » via une adhésion et une subvention.

Pour mener à bien ce projet ils sollicitent un partenariat avec les EPCI qui se traduirait par :

- Une adhésion à l'association pour 100 €,
- Une subvention de 900€ pour l'équipement du camion.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Etat de donner les moyens à la Gendarmerie et plus généralement à ses services d'assurer leurs missions,

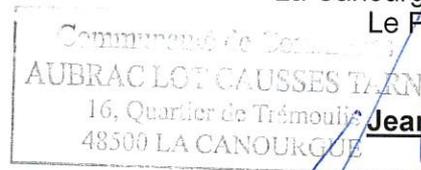
DECIDE de ne pas adhérer à l'association des Amis de la Gendarmerie,

DECIDE de ne pas accorder de subvention pour l'équipement du camion de la gendarmerie mobile

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 juillet 2025,

Le Président,



Jean-Claude SALEIL